



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

**9004<sup>e</sup>** séance

Vendredi 25 mars 2022, à 15 heures

New York

*Provisoire*

*Présidente* : M<sup>me</sup> Nusseibeh . . . . . (Émirats arabes unis)

*Membres* :

Albanie . . . . .	M. Hoxha
Brésil . . . . .	M. Costa Filho
Chine . . . . .	M. Zhang Jun
États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Thomas-Greenfield
Fédération de Russie . . . . .	M <sup>me</sup> Evstigneeva
France . . . . .	M. de Rivière
Gabon . . . . .	M <sup>me</sup> Koumby Missambo
Ghana . . . . .	M. Agyeman
Inde . . . . .	M. Tirumurti
Irlande . . . . .	M. Gallagher
Kenya . . . . .	M. Kiboino
Mexique . . . . .	M. de la Fuente Ramírez
Norvège . . . . .	M <sup>me</sup> Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Dame Barbara Woodward

## Ordre du jour

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

**La Présidente** (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Japon et de la République de Corée à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2022/263, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Albanie, Brésil, Chine, France, Gabon, Ghana, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

**La Présidente** (*parle en arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2627 (2022).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) : Les États-Unis souhaitent exprimer leur reconnaissance aux membres du Conseil pour ce renouvellement de mandat et pour les importantes discussions qui nous ont menés à ce résultat.

Le Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1718 (2006) continue d'être indispensable pour enquêter sur le programme d'armement illégal

et les efforts de contournement des sanctions de la République populaire démocratique de Corée. Malgré les restrictions imposées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Groupe a néanmoins continué à surveiller efficacement l'application des sanctions. Nous remercions à nouveau le Groupe d'experts pour sa contribution inestimable au régime établi par la résolution 1718 (2006).

J'ai souvent insisté, dans cette salle, sur l'importance de superviser efficacement l'application du régime de sanctions imposé par la résolution 1718 (2006), ce qui est rendu possible par le travail capital du Groupe. C'est d'autant plus indispensable au vu des provocations de la République populaire démocratique de Corée depuis le début de l'année. Nous pourrions et devrions faire plus pour donner au Groupe d'experts davantage de moyens d'agir et veiller à ce que son travail puisse être exploité au mieux par tous les États Membres pour mettre pleinement en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité en la matière.

Bien que nous n'ayons pas pu parvenir à un accord sur la manière de procéder dans le cadre de la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui, la résolution 2627 (2022), je me réjouis à la perspective de collaborer avec mes collègues du Conseil et tous les États Membres en vue d'atteindre notre objectif commun de demander des comptes à la République populaire démocratique de Corée pour son comportement illégal.

Je tiens à conclure mon intervention en exprimant la préoccupation des États-Unis concernant la divulgation du rapport avant sa publication officielle, une préoccupation que je sais partagée par de nombreux membres du Conseil. J'espère qu'à l'avenir, toutes les parties protégeront le rapport jusqu'à ce qu'il soit rendu public. Les États-Unis ont également demandé que le Groupe d'experts remette le rapport d'incident demandé par de nombreux membres du Conseil sur les tirs illégaux de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée au début de l'année.

J'attends avec intérêt avec le Conseil pour continuer à appuyer le mandat du Groupe et à appliquer pleinement en œuvre le régime international de sanctions contre les programmes illicites d'armes de destruction massive et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée.

**M. Zhang Jun** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine appuie le Groupe d'experts du Comité du Conseil

de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) dans l'exercice de ses fonctions dans le strict respect de son mandat. Le Groupe d'experts doit améliorer ses méthodes de travail et mener ses travaux de manière objective et impartiale afin d'aider véritablement les États Membres à mieux appliquer les résolutions du Conseil relatives à la République populaire démocratique de Corée.

Nous avons voté pour la résolution 2627 (2022), qui renouvelle le mandat du Groupe. Toutefois, dans le même temps, nous notons avec inquiétude que le rapport d'activité et le rapport final du Groupe pour l'année 2021 ont été divulgués avant leur publication officielle, ce qui a conduit les médias à se perdre en conjectures erronées. Certains organes de presse ont même cité sans vergogne certains détails des documents, comme dictés par les experts sortants du Groupe, décrivant le fonctionnement interne du Comité et du Groupe. La Chine est gravement préoccupée par cette situation et estime que le Conseil doit aborder la question de la divulgation des rapports avant leur publication officielle et de la confidentialité des informations dans la résolution de cette année sur le renouvellement du mandat et, dans ce sens, proposer un libellé pertinent.

Durant les consultations sur le texte, les vues de la Chine ont été appuyées par un grand nombre de membres du Conseil, mais le rédacteur de la résolution a refusé de tenir compte des préoccupations légitimes de la Chine. Nous tenons à exprimer notre profond mécontentement et nos regrets à cet égard.

La question des rapports divulgués avant leur publication officielle et de la confidentialité des informations devient un problème chronique pour le Groupe. Si ce problème n'est pas pris au sérieux et si l'on n'y remédie pas rapidement, il portera gravement atteinte à la crédibilité du Groupe et entravera le fonctionnement normal du Comité. En définitive, cela ne ferait que rendre encore plus difficile la gestion par le Conseil des questions relatives à la République populaire démocratique de Corée et créerait une réaction en chaîne négative au sein des autres groupes d'experts.

Par conséquent, nous appelons toutes les parties au Conseil à accorder plus d'attention à ces questions. Le Comité et le Secrétariat doivent renforcer leur encadrement du Groupe d'experts et la discipline au sein du Groupe, en exhortant les membres à agir dans le strict respect de leur mandat et à préserver la confidentialité des informations aussi bien pendant qu'après leur mandat, afin d'éviter de futures fuites. La Chine se réserve le droit de soulever cette question, tant

au Conseil qu'au Comité, et compte sur l'appui de toutes les parties le cas échéant.

En ce qui concerne la question de la péninsule coréenne, je présenterai de manière détaillée la position de la Chine dans le courant de la présente séance.

**M<sup>me</sup> Evstigneeva** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie a voté pour la résolution 2627 (2022) renouvelant le mandat du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006).

Nous regrettons cependant que les auteurs de la résolution n'aient pas tenu compte de nos observations et des propositions de nos collègues sur la manière de prévenir la divulgation de rapports d'experts avant leur publication officielle et d'enquêter sur de tels incidents. Nous espérons que cette question sera examinée en détail au niveau du Comité et que des mesures seront prises pour mettre fin à cette pratique inappropriée.

**M<sup>me</sup> Juul** (Norvège) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier les États-Unis, rédacteurs de la résolution 2627 (2022) sur le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), pour avoir facilité le processus qui a conduit au renouvellement, pour une année, du mandat du Groupe d'experts du Comité. Ce processus a donné à tous les membres du Conseil la possibilité d'apporter leur contribution, et nous nous félicitons qu'un consensus ait été atteint sur une prorogation technique.

Je tiens à exprimer notre ferme appui et notre profonde gratitude au Groupe pour son ardeur au travail ; il fournit au Comité des conclusions et des recommandations concrètes. Les rapports produits par le Groupe continuent de fournir des indications précieuses et des informations de référence aux membres du Comité et aux États Membres de l'ONU.

Les nombreux tirs de missiles effectués le mois dernier, les reportages des médias d'État de la République populaire démocratique de Corée sur la mise au point de nouvelles technologies balistiques et l'absence de présence internationale en République populaire démocratique de Corée, en raison des restrictions qu'elle s'est elle-même imposées pour lutter contre la maladie à coronavirus (COVID-19), sont autant d'éléments qui montrent que les analyses du Groupe d'experts sont plus indispensables que jamais. Par conséquent, nous nous félicitons que le Groupe d'experts analyse et signale les cas de non-respect éventuel des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris dans les périodes

intermédiaires entre la présentation de son rapport d'activité et de son rapport final.

Je tiens également à réaffirmer l'importance de la confidentialité des rapports du Groupe d'experts et des informations connexes avant leur publication. Toute fuite d'informations confidentielles, en particulier provenant du rapport du Groupe d'experts, avant que le Comité n'ait eu l'occasion de l'examiner et d'en discuter, ne fait que saper la crédibilité des travaux du Comité et nuit gravement aux efforts qu'il déploie pour superviser les mesures de sanctions et remédier aux cas de non-respect.

Nous remercions une fois encore les membres du Conseil des efforts précieux qu'ils ont déployés pour renouveler le mandat du Groupe et nous remercions sincèrement l'ensemble du Groupe d'experts des travaux qu'il continue de réaliser sur cette question.

**M. de la Fuente Ramírez** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique appuie le renouvellement du mandat du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006). Ses travaux ont été fondamentaux pour surveiller l'application des décisions du Conseil de sécurité relatives aux programmes nucléaire et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée.

Cependant, nous regrettons que malgré les efforts déployés par le rédacteur de la résolution 2627 (2022) pendant les négociations sur le texte, nous n'ayons pas pu parvenir à un accord entre tous les membres du Conseil sur des instructions précises à donner au Groupe d'experts pour qu'il enquête en temps voulu sur les incidents liés aux tirs de missiles balistiques et en fasse rapport, en plus de ses rapports d'activité et de ses rapports finaux. Cela est particulièrement pertinent à la lumière des tirs de missiles qui ont été recensés depuis le début de l'année.

Nous pensons que le Groupe d'experts est l'organe technique et impartial qui doit fournir rapidement des informations sur le type de missile tiré, la technologie utilisée et les capacités associées à ces tirs afin de déterminer, sans doute possible, si ces actions ont été commises en violation des résolutions pertinentes du Conseil.

**La Présidente** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> DiCarlo.

**M<sup>me</sup> DiCarlo** (*parle en anglais*) : L'agence de presse d'État de la République populaire démocratique

de Corée a indiqué que la République populaire démocratique de Corée a lancé un nouveau type de missile balistique intercontinental à environ 14 h 34, heure locale, le 24 mars dernier. Le missile, qui est baptisé Hwasong-17, aurait été lancé depuis Sunan, une région située au nord de Pyongyang. Il a parcouru une distance de 1 090 kilomètres et atteint une altitude d'environ 6 200 kilomètres. Il s'est abîmé en mer, dans la zone économique exclusive du Japon. La dernière fois que la République populaire démocratique de Corée avait procédé à un tir de missiles balistiques intercontinentaux remonte au le 29 novembre 2017.

Le Secrétaire général condamne fermement le dernier tir de missiles balistiques intercontinentaux effectué par la République populaire démocratique de Corée. Il s'agit d'une violation flagrante du moratoire qu'elle s'était imposé en 2018 et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ce tir pourrait provoquer de graves tensions dans la région et au-delà.

Rien que cette année, la République populaire démocratique de Corée a procédé à 12 tirs recourant à la technologie des missiles balistiques. C'est la cinquième fois en 2022 qu'on demande au Secrétariat de présenter un exposé au Conseil à ce sujet.

Selon les déclarations publiques de la République populaire démocratique de Corée, dans le contexte de ces tirs, ce pays a notamment mis à l'essai des armes dites hypersoniques, des missiles de courte portée, un missile balistique à portée intermédiaire et des systèmes liés à la mise au point de ce qu'on appelle des satellites de reconnaissance militaire. Il convient de rappeler que dans sa résolution 2397 (2017), le Conseil de sécurité a réaffirmé ses décisions selon lesquelles la République populaire démocratique de Corée ne procédera à aucun nouveau tir recourant à la technologie des missiles balistiques.

La République populaire démocratique de Corée n'a émis aucune notification en rapport avec ces tirs en ce qui concerne la sécurité aérienne ou maritime. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a maintes fois informé la République populaire démocratique de Corée que les tirs de missiles non annoncés représentent un risque grave pour l'aviation civile internationale. L'OACI a également demandé à la République populaire démocratique de Corée de respecter la Convention relative à l'aviation civile internationale.

De plus, il semble que la République populaire démocratique de Corée poursuit activement son programme d'armes nucléaires. Le 7 mars, le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a signalé qu'il y avait :

« des signes compatibles avec le fonctionnement du réacteur de 5 mégawatts sur le site de Yongbyon ».

L'AIEA a ajouté qu'elle continuait d'observer des activités de construction sur le site de Yongbyon, notamment la construction d'une annexe à l'installation d'enrichissement par centrifugation qui a été signalée. Le même jour, l'analyse d'images satellites a indiqué une reprise d'activités sur le site d'essais nucléaires de Punggye-ri pour la première fois depuis que Pyongyang avait annoncé sa fermeture et son démantèlement en 2018. En poursuivant ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques, la République populaire démocratique de Corée fait fi des demandes répétées du Conseil de cesser ces activités. Nous avons régulièrement fait part de ces préoccupations à la République populaire démocratique.

Le Secrétaire général réaffirme qu'il faut répondre aux besoins humanitaires urgents en République populaire démocratique de Corée. L'ONU reste déterminée et prête, aux côtés de ses partenaires humanitaires, à aider les personnes qui ont besoin d'assistance en République populaire démocratique de Corée, dont la vulnérabilité a augmenté depuis le début de la pandémie et la fermeture des frontières en 2020. Nous appelons à nouveau à autoriser l'entrée du personnel international, notamment du Coordonnateur résident des Nations Unies, et à garantir l'accès sans entrave des fournitures humanitaires, afin de permettre une intervention rapide et efficace.

Le Secrétaire général réaffirme son engagement à collaborer avec toutes les parties en vue de parvenir à une paix durable et à la dénucléarisation complète et vérifiable de la péninsule coréenne. Il exhorte la République populaire démocratique de Corée à se conformer aux décisions du Conseil de sécurité, à reprendre le chemin du dialogue et à faire fond sur les efforts diplomatiques précédents.

En outre, l'ONU se félicite de la coopération et des contacts réguliers entre les principales parties en ce qui concerne la péninsule coréenne. Nous félicitons les parties pour leur volonté de dialoguer avec la

République populaire démocratique de Corée sans condition préalable.

Pour terminer, je voudrais rappeler que l'unité du Conseil de sécurité est essentielle dans cette affaire pour apaiser les tensions, surmonter l'impasse diplomatique et éviter un cercle vicieux d'action et de réaction.

**La Présidente** (*parle en arabe*) : Je remercie M<sup>me</sup> DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé.

Les États-Unis, ainsi que l'Albanie, la France, l'Irlande, la Norvège et le Royaume-Uni, ont appelé à la tenue de la présente séance publique sur la République populaire démocratique de Corée, la première depuis 2017, en raison du caractère urgent de la situation qui continue de se détériorer.

Je vais être très claire : les États-Unis condamnent fermement le tir de missiles balistiques intercontinentaux effectué par la République populaire démocratique de Corée le 24 mars, en violation de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité. Il s'agit d'une escalade flagrante et non provoquée, qui constitue une menace pour le régime international de non-prolifération et l'ensemble de la communauté internationale. Ce tir appelle une réponse immédiate de la part du Conseil.

Il s'agit du treizième tir de missiles balistiques effectué par la République populaire démocratique de Corée cette année. Selon les analyses faites par les États-Unis et leurs alliés, deux des tirs précédents concernaient également des systèmes de missiles balistiques intercontinentaux.

Le système de missiles balistiques à longue portée de la République populaire démocratique de Corée peut représenter une menace pour quasiment tous les États Membres de l'ONU. Même si la République populaire démocratique a essayé de masquer les tirs récents en faisant croire qu'il s'agissait d'une opération d'appui à un satellite de reconnaissance, le tir du 24 mars montre clairement l'intention de la République populaire démocratique de Corée de continuer à perfectionner ses systèmes de missiles balistiques à longue portée. Les membres du Conseil ont peut-être également vu les informations rapportées par les médias, selon lesquelles la République populaire démocratique de Corée est en



train de reconstruire un site d'essais nucléaires qui était fermé depuis 2018. Ces images et ces analyses sont préoccupantes.

Il est donc clair que la République populaire démocratique de Corée intensifie ses provocations en toute impunité, alors que le Conseil garde le silence. Il est aussi clair que garder le silence dans l'espoir que la République populaire démocratique de Corée fera preuve de retenue est une stratégie vouée à l'échec.

Nous devons adopter une stratégie efficace. Le Conseil de sécurité doit s'exprimer publiquement et d'une seule voix pour condamner les actions illégales de la République populaire démocratique de Corée et encourager le pays à revenir à la table des négociations. Les États-Unis sont toujours engagés en faveur d'une solution diplomatique. Nous espérons que la République populaire démocratique de Corée acceptera nos différentes offres de dialogue. Toutefois, nous ne pouvons pas non plus rester les bras croisés face à ses violations répétées des résolutions du Conseil de sécurité.

Par ailleurs, nous avons entendu les appels lancés récemment en faveur de l'allègement des sanctions imposées à la République populaire démocratique de Corée. Pourquoi le Conseil de sécurité devrait-il récompenser un mauvais comportement ? La République populaire démocratique de Corée a rompu le moratoire qu'elle s'était imposé concernant les tirs de missiles balistiques intercontinentaux et a montré à maintes reprises qu'elle se soucie plus de faire avancer son programme d'armement illégal que d'investir dans le bien-être de sa propre population. Il ne s'agit pas d'une opinion personnelle, et ce n'est un secret pour personne. À l'occasion du congrès du parti en 2021, le régime a lui-même présenté publiquement cette stratégie visant à mettre au point des armes de destruction massive et des capacités de missiles balistiques de plus en plus sophistiquées et perfectionnées.

Alléger les sanctions en l'absence de véritables progrès diplomatiques permettrait seulement au régime d'avoir accès à plus de revenus et accélérerait la réalisation de ses objectifs en matière d'armes de destruction massive et d'armes balistiques. Cela envoie également un mauvais message à d'autres acteurs qui se rendent coupables de prolifération d'armes de destruction massive, à savoir que le Conseil de sécurité les récompensera pour avoir porté atteinte au régime de non-prolifération à maintes reprises.

Dans le même temps, le régime de sanctions a indéniablement limité les avancées de la République populaire démocratique de Corée en ce qui concerne ses programmes d'armement illicites. Ce n'est donc pas le moment de lever nos sanctions ; c'est plutôt le moment de les appliquer. Les États-Unis appellent tous les États Membres à appliquer intégralement les résolutions existantes du Conseil de sécurité. De plus, en raison des provocations de plus en plus dangereuses de la République populaire démocratique de Corée, les États-Unis présenteront un projet de résolution du Conseil de sécurité au titre du Chapitre VII pour mettre à jour et renforcer le régime de sanctions.

Dans la résolution 2397 (2017), que nous avons adoptée à l'unanimité, le Conseil avait décidé que nous prendrions de nouvelles mesures si la République populaire démocratique de Corée procède à un autre tir de système de missiles balistiques capable d'atteindre des portées intercontinentales. C'est précisément ce qui s'est passé, et par conséquent, il est temps de prendre ces mesures. De toute manière, les régimes de sanctions doivent être régulièrement mis à jour pour être efficaces et c'est le moment d'effectuer ces mises à jour indispensables. J'appelle donc tous mes collègues du Conseil à aborder les négociations sur un texte dans un esprit constructif, en vue d'atteindre notre objectif commun de dénucléarisation.

Il ne s'agit pas d'une question bilatérale ni d'une question régionale. C'est une question qui nous concerne tous. Le programme d'armes de destruction massive de la République populaire démocratique de Corée et son système de missiles balistiques constituent une menace pour tous les membres de la communauté internationale. L'histoire, et en particulier l'histoire récente, nous a montré que le silence du Conseil et l'allègement des sanctions ne permettent pas d'obtenir des résultats. Nous devons donc unir nos forces, comme nous l'avons fait en 2016 et en 2017, pour envoyer un message sans ambiguïté à la République populaire démocratique de Corée afin de lui faire comprendre que le Conseil de sécurité et la communauté internationale ne fermeront pas les yeux sur ses violations flagrantes des résolutions du Conseil de sécurité et sur son mépris obstiné pour la stabilité régionale et mondiale.

Agissons maintenant avant une nouvelle escalade de la part de la République populaire démocratique de Corée, pour bien faire comprendre que le Conseil de sécurité ne faiblira pas dans sa responsabilité de protéger

le monde contre les armes de destruction massive et de maintenir la paix et la sécurité internationales.

**M. Hoxha** (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé. Malheureusement, il confirme notre analyse, à savoir que le régime de Pyongyang exacerbe les tensions dans la région de manière continue, obstinée, unilatérale et dangereuse, menace ses voisins, se moque du Conseil de sécurité et viole les résolutions du Conseil. Cette situation est intolérable.

Il s'agit du treizième tir de missile cette année, perpétuant ce schéma de désobéissance. Lors d'une séance précédente, nous avons posé la question suivante : quel est le seuil de désobéissance et de mépris vis-à-vis de cet organe au-delà duquel nous devons faire preuve d'unité et nous exprimer d'une seule voix ? La République populaire démocratique de Corée pense peut-être que l'attention du Conseil est ailleurs. Elle a tort. Nous condamnerons ses actes irresponsables et nous ne laisserons pas cette provocation, ni aucune autre provocation, passer inaperçue.

Le Conseil, uni et résolu, doit apporter une réponse claire et déterminée à l'attitude provocatrice et aux actes traîtres du régime de Pyongyang. Il faut clairement faire comprendre à la République populaire démocratique de Corée qu'elle ne peut pas défier la communauté internationale ni fouler aux pieds les résolutions du Conseil de sécurité. Les résolutions ne sont pas là pour être contemplées mais pour être mises en œuvre. C'est pourquoi l'Albanie s'est associée à d'autres pays pour demander la tenue de cette séance publique aujourd'hui. Le Conseil ne peut pas continuer de se réunir à huis clos. Il a fait preuve de patience, mais il se heurte à l'indifférence de la République populaire démocratique de Corée. Le régime doit donc savoir que nous n'accepterons pas un tel comportement et qu'il sera tenu pour responsable de ces violations flagrantes du droit international.

Si le Conseil ne dénonce pas ces actes illégaux, cela ne fera qu'encourager le régime de Pyongyang à continuer à faire chanter ses voisins, à menacer la région et à mettre en péril le monde entier. L'inaction équivaut à une approbation tacite. Comme nous l'avons déjà dit, cela revient à autoriser ce pays à continuer sur la même voie. Le dernier tir porte la provocation à un autre niveau. Il s'agit d'une nouvelle violation répétée du moratoire que le pays a lui-même annoncé en 2018. L'Albanie condamne fermement ces actes de provocation et d'agression. Nous demandons au régime d'arrêter et

de revenir à la table des négociations, de toute urgence et sans conditions préalables.

Nous venons d'adopter la résolution 2627 (2022), qui renouvelle le mandat du Groupe d'experts. Les tirs répétés de missiles par la République populaire démocratique de Corée exigent une analyse complète et rapide de la part du Groupe d'experts et des comptes rendus d'incidents sur toute violation des résolutions du Conseil de sécurité par le régime. Nous attendons avec intérêt de travailler avec le Groupe en ce sens.

Alors que le régime investit des millions dans la recherche sur ses programmes de missiles balistiques, la population continue de mourir de faim, isolée du monde. Le régime fait en sorte que la population reste peu instruite et maintient les femmes, les hommes et les enfants, dans tout le pays, dans une situation de pauvreté, de douleur et de souffrances indicibles. Le régime doit également rendre des comptes pour les mauvais traitements infligés à la population, les violations des droits humains, l'esclavage et la famine économique.

Les habitants du pays ont besoin de nourriture. Le régime leur donne des armes, des armes qui vont plus haut, plus vite et plus loin, tout en affamant la population et en menaçant la région. Mais il ne faut pas s'y tromper : les missiles ne rendront pas la Corée du Nord plus forte ou meilleure. Ils la rendront au contraire plus isolée et plus pauvre, comme c'est malheureusement déjà le cas.

La situation humanitaire catastrophique ne se résoudra pas d'elle-même. Le régime de Pyongyang doit permettre l'entrée de l'aide humanitaire dans le pays, ce qui exige un accès sans entrave pour le personnel international, y compris le coordonnateur résident. Il est grand temps pour la République populaire démocratique de Corée de revenir à la table des négociations pour un dialogue inconditionnel et constructif, par la diplomatie et non par des actes de provocation.

Nous encourageons tous les membres du Conseil à faire preuve d'unité. Cela implique de publier des éléments destinés à la presse communs, simples et factuels. Notre objectif est et doit continuer d'être la dénucléarisation complète, irréversible et vérifiable de toute la péninsule coréenne.

**M. Gallagher** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé utile.

L'Irlande condamne le tir de missile balistique intercontinental effectué hier par la République populaire

démocratique de Corée. Nous sommes profondément préoccupés par la série de tirs réguliers, intensifs et qui ne cessent d'augmenter, qui ont été effectués par la République populaire démocratique de Corée depuis la fin de l'année dernière, en violation des résolutions du Conseil de sécurité. Le tir d'un missile balistique intercontinental représente une grave escalade dans les actions de déstabilisation de la République populaire démocratique de Corée. Il a pour but d'accroître les tensions, de menacer la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne et dans la région, ainsi que de saper l'architecture mondiale de non-prolifération. C'est une nouvelle attaque flagrante contre l'autorité du Conseil, sur fond de graves préoccupations exprimées par la communauté internationale.

Ces tirs sont d'autant plus inquiétants que la République populaire démocratique de Corée poursuit ses activités nucléaires. Le Conseil est resté silencieux trop longtemps. Il doit maintenant s'exprimer d'une voix claire, forte et unie pour faire comprendre à la République populaire démocratique de Corée qu'elle ne peut pas continuer sur cette voie sans répercussion. Nous appuyons donc fermement la publication par le Conseil d'une déclaration à la presse sur cette question.

Nous devons indiquer clairement que de nouveaux essais de missiles balistiques ou un essai nucléaire sont totalement inacceptables. Nous devons exhorter collectivement la République populaire démocratique de Corée à mettre fin à ses activités de déstabilisation. Nous devons faire pression ensemble sur la République populaire démocratique de Corée pour qu'elle accepte les offres de pourparlers formulées de bonne foi par les États-Unis et la République de Corée, sans conditions préalables. Ensemble, nous devons faire en sorte que la République populaire démocratique de Corée s'acquitte de ses obligations en renonçant à son programme de missiles balistiques et à ses programmes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive de manière complète, vérifiable et irréversible.

La République populaire démocratique de Corée doit également tenir compte des appels lancés depuis longtemps par le Conseil pour qu'elle respecte à nouveau ses obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et qu'elle signe et ratifie le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Conseil déclare clairement dans la résolution 2397 (2017) qu'il a la responsabilité d'agir en réponse

à un tir de missile balistique intercontinental, et nous devons envisager les mesures à prendre. Nous devons contrer les efforts ingénieux que déploie la République populaire démocratique de Corée pour contourner les sanctions, qui lui permettent de financer ses programmes illégaux et de se procurer les produits nécessaires. Les résolutions du Conseil, notamment celles relatives au régime de sanctions mis en place par la résolution 1718 (2006), doivent être pleinement et effectivement appliquées. En s'appuyant sur des éléments de preuve détaillés, le Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1718 (2006) a formulé à plusieurs reprises des recommandations importantes, notamment sur la désignation des navires et des entités impliqués dans ces activités et sur la nécessité de mettre à jour les listes de contrôle pertinentes. Nous devons de toute urgence donner suite à ces recommandations.

Enfin, nous exhortons une fois de plus la République populaire démocratique de Corée à répondre aux préoccupations et aux offres d'assistance de la communauté internationale concernant la situation humanitaire catastrophique dans le pays. Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée d'autoriser l'accès de l'ONU et des autres acteurs humanitaires afin d'évaluer les besoins et de fournir l'aide nécessaire.

Au cours des 30 dernières années, la République populaire démocratique de Corée a fait passer ses programmes militaires illégaux avant les moyens de subsistance, le bien-être et les droits de ses propres citoyens, ce qui a eu des conséquences désastreuses pour la population.

Il est clair qu'il faut apporter une solution diplomatique et pacifique aux problèmes dans la péninsule coréenne. Malheureusement, il semble que la République populaire démocratique de Corée ne le comprend pas. La République populaire démocratique de Corée doit répondre concrètement et de manière crédible aux préoccupations de la communauté internationale. Le Conseil de sécurité pourra ensuite rendre la pareille en prenant des mesures concrètes. La balle est, comme elle l'a toujours été, dans le camp de la République populaire démocratique de Corée.

**M. de Rivière** (France) : Je remercie M<sup>me</sup> DiCarlo pour son exposé.

La France condamne avec la plus grande fermeté le tir d'un missile balistique intercontinental effectué par la Corée du Nord le 24 mars. Ce tir représente



une menace à la paix et à la sécurité internationales. Il constitue une nouvelle violation des résolutions du Conseil. Cette provocation est la plus grave depuis près de cinq ans. Il s'agit de la douzième série de tirs depuis le début de cette année. En mettant fin à son moratoire sur les missiles de longue portée, le régime nord-coréen a clairement choisi l'escalade.

Il est essentiel que le Conseil condamne unanimement cette provocation. La Corée du Nord vient de tester un nouveau missile intercontinental, probablement plus puissant que ceux testés en 2017. Le Conseil doit agir. Nous ne pouvons pas laisser une violation d'une telle ampleur sans réponse. Ne rien faire serait prendre un risque majeur pour la stabilité régionale et pour l'architecture internationale de non-prolifération.

Depuis l'adoption en 2006 de la résolution 1718 (2006), la Corée du Nord n'a cessé de moderniser son arsenal balistique. Dans le même temps, elle a consolidé son programme nucléaire. Il faut le rappeler, la Corée du Nord a déjà effectué six essais nucléaires et a annoncé sa volonté de développer des armes nucléaires tactiques. Nous sommes très préoccupés par les informations faisant état d'activités de construction sur le site d'essais nucléaires de Punggye-ri.

Face à ces provocations répétées, alléger les sanctions n'aurait aucun sens. Ce qu'il faut, c'est mettre en œuvre le régime de sanctions avec plus de fermeté et plus d'efficacité. Actuellement, la Corée du Nord contourne ces sanctions. Elle trouve les moyens de financer ses programmes d'armement. Nous devons donc mettre à jour le régime de sanctions, y compris dans de nouveaux domaines tels que le cyber, qui permet à la Corée du Nord de capter des informations et des devises de l'ordre de plusieurs centaines de millions d'euros. Il faut y mettre un terme.

La France exhorte la Corée du Nord à s'engager dans un processus de démantèlement complet, vérifiable et irréversible de ses programmes d'armes de destruction massive. Nous appelons également à une reprise du dialogue. Tous les acteurs de la région doivent s'investir. La Corée du Nord doit saisir les propositions faites en ce sens.

Je conclurai en soulignant notre préoccupation vis-à-vis de la situation humanitaire en Corée du Nord. Nous regrettons profondément que le régime nord-coréen continue de consacrer l'essentiel de ses maigres

ressources à développer ses programmes proliférants au lieu de répondre aux besoins de base de sa population.

**M<sup>me</sup> Juul** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe, Rosemary DiCarlo, de son exposé.

La Norvège condamne fermement le lancement d'un missile balistique intercontinental par la République populaire démocratique de Corée le 24 mars.

La poursuite de la mise au point d'armes nucléaires et de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée constitue une menace directe pour la paix et la sécurité régionales et internationales et contrevient à plusieurs résolutions du Conseil de sécurité. Nous regrettons sincèrement que ce dernier lancement – ainsi que les essais effectués le 27 février et le 5 mars – ne laisse aucune place au doute quant au fait que la République populaire démocratique de Corée a mis fin à son moratoire sur de tels essais. Il est le dernier d'une longue série de tirs de missiles effectués au cours des derniers mois, en utilisant divers types de missile et de technologie. C'est là une source de profonde préoccupation.

Nous soulignons à nouveau que le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée doit honorer pleinement ses obligations internationales, changer de cap et adhérer de nouveau au régime international de non-prolifération en redevenant partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et en acceptant le système des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le comportement et les menaces de la République populaire démocratique de Corée ont atteint de nouveaux sommets, et nous craignons que la République populaire démocratique de Corée continue d'intensifier ses activités illégales. Les précédents rapports du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) montrent que la République populaire démocratique de Corée est fermement décidée à poursuivre et à continuer de développer ses programmes d'armes de destruction massive. Non seulement la tendance actuelle menace la paix et la sécurité internationales, mais elle aggrave une situation économique, humanitaire et des droits de l'homme déjà mauvaise dans le pays.

La volonté de la République populaire démocratique de Corée de développer ses capacités nucléaires et des systèmes de missiles ne contribue pas

à l'avenir de la population nord-coréenne, qui de ce fait reste coincée dans le passé.

Nous sommes profondément attristés de constater que le Gouvernement continue de consacrer ses ressources à la mise au point d'armes plutôt que de fournir des services de base à sa population. Nous appelons la République populaire démocratique de Corée à mettre fin au blocus qu'elle s'est elle-même imposé et à autoriser l'ONU, son coordonnateur résident et les autres organisations internationales à revenir dans le pays et à reprendre leur travail humanitaire. Nous invitons également la Corée du Nord à répondre aux offres répétées de dialogue et à prendre des mesures concrètes pour renoncer à ses programmes d'armes de destruction massive et de missiles balistiques, de manière complète, vérifiable et irréversible.

Dans l'attente de mesures concrètes, les sanctions imposées par le Conseil de sécurité doivent rester en vigueur et être pleinement mises en œuvre par tous les États.

**Dame Barbara Woodward** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier la Secrétaire générale adjointe, M<sup>me</sup> DiCarlo, de son exposé.

Le Royaume-Uni condamne le tir d'un missile balistique intercontinental par la Corée du Nord le 24 mars, ainsi que la mise à l'essai de nouvelles capacités en la matière le 27 février et le 5 mars. Rien que cette année, 13 missiles balistiques ont été lancés au cours de 10 séries d'essais – chacun constituant une violation des résolutions du Conseil de sécurité. Nous sommes profondément préoccupés par la fréquence croissante de ces tirs et le renforcement des capacités dont ils témoignent. Que l'on ne s'y trompe pas : la menace évidente que représente la Corée du Nord pour la sécurité internationale va en s'accroissant.

Ces violations des résolutions du Conseil de sécurité doivent susciter une réaction ferme et unie de la part du Conseil. La dernière fois que la Corée du Nord a lancé des missiles balistiques intercontinentaux en 2017, le Conseil a réagi avec fermeté en adoptant la résolution 2371 (2017). Nous comptons sur le Conseil de sécurité pour se montrer aussi uni et déterminé aujourd'hui qu'à l'époque afin de protéger la sécurité des générations présentes et futures. Nous attendons avec intérêt la tenue de discussions constructives sur les nouvelles mesures proposées par les États-Unis d'Amérique.

Nous devons d'urgence réfléchir à d'autres mesures que pourrait prendre le Conseil de sécurité, notamment en actualisant et en ciblant les sanctions, pour provoquer l'arrêt des essais illégaux et des activités de prolifération illicites de la Corée du Nord. Nous appelons tous les États Membres à appliquer pleinement les résolutions du Conseil de sécurité et à mettre en œuvre les sanctions adoptées à l'unanimité afin de limiter la portée des programmes nucléaire et de missiles balistiques illicites de la Corée du Nord.

Tandis que le Gouvernement nord-coréen continue d'engager des dépenses considérables dans des programmes d'armement, la situation humanitaire dans le pays est peut-être en train de s'aggraver. Le Royaume-Uni est clair sur le fait que les mesures du Conseil contre ces programmes d'armement illicites, y compris les sanctions, ne sont pas dirigées contre le peuple nord-coréen. Nous soutenons sans réserve la fourniture d'une aide humanitaire aux personnes les plus vulnérables de la société nord-coréenne. Nous appelons la Corée du Nord à autoriser les travailleurs humanitaires des Nations Unies à réaliser une évaluation indépendante des besoins et à permettre que l'aide arrive librement dans le pays.

Nous exhortons la Corée du Nord à s'abstenir de nouvelles provocations, à nouer un dialogue authentique avec les États-Unis et à abandonner l'ensemble de ses armes nucléaires et de ses programmes nucléaires existants de façon complète, vérifiable et irréversible.

**M. Tirumurti** (Inde) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la séance de ce jour. Nous remercions la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé. Nous nous félicitons par ailleurs de la participation du Japon et de la République de Corée à la séance d'aujourd'hui.

Nous avons pris acte des préoccupations exprimées par les pays de la région au sujet du tir d'un missile balistique intercontinental par la République populaire démocratique de Corée. L'Inde déplore le tir d'un missile balistique intercontinental par le pays. Il s'agit d'une violation des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la République populaire démocratique de Corée, qui nuit à la paix et à la sécurité dans la région et au-delà. En outre, le tir contredit le moratoire autodéclaré de la République populaire démocratique de Corée sur les tirs de missile balistique intercontinental et va à l'encontre de la dénucléarisation de la péninsule coréenne, objectif accepté par la République populaire démocratique de Corée elle-même.

Nous appelons à l'application intégrale de toutes les résolutions du Conseil de sécurité concernant la République populaire démocratique de Corée.

Le Conseil s'est réuni plusieurs fois depuis le début de l'année pour discuter de la série de tirs de missile effectués par la République populaire démocratique de Corée. À cet égard, nous rappelons notre demande adressée au Groupe d'experts relevant du Comité créé par la résolution 1718 (2006) pour qu'il produise des rapports d'incident sur ces tirs, dans le contexte des résolutions pertinentes du Conseil. Nous espérons que le Groupe en publiera bientôt.

L'Inde estime également qu'il est urgent de remédier à la prolifération de technologies nucléaires et balistiques liées à la République populaire démocratique de Corée dans notre région. Ces liens ont une incidence néfaste sur la paix et la sécurité dans la région, y compris en Inde.

L'Inde est en faveur du dialogue pour régler les problèmes de la péninsule coréenne.

L'Inde est sensible à la situation humanitaire en République populaire démocratique de Corée. C'est pourquoi nous avons octroyé à son peuple une aide humanitaire d'un montant de 1 million de dollars sous forme de médicaments antituberculeux, acheminée par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale de la Santé. Nous notons également que le Comité 1718 approuve les demandes de dérogation pour l'aide humanitaire quand elles sont reçues.

Enfin, l'Inde réaffirme son appui continu aux efforts de dénucléarisation afin de parvenir à la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne.

**M. Zhang Jun** (Chine) (*parle en chinois*) : J'ai écouté attentivement l'exposé de la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo.

La situation dans la péninsule coréenne est depuis longtemps un point important de l'ordre du jour du Conseil. Ces dernières années, nous avons été témoins dans l'ensemble d'une détente dans la péninsule coréenne grâce aux efforts des différentes parties concernées. C'est un résultat durement gagné.

Les dirigeants des États-Unis et de la République populaire démocratique de Corée se sont rencontrés plusieurs fois depuis 2018. Ces réunions leur ont permis d'arriver à un consensus important sur l'amélioration de leurs relations bilatérales et la promotion du processus de dénucléarisation de la péninsule. C'est sur cette base

que la République populaire démocratique de Corée s'est engagée à instaurer un moratoire sur les essais nucléaires et les tirs d'essai de missiles balistiques intercontinentaux, ce qui a constitué un grand pas en avant vers la dénucléarisation de la péninsule.

Toutefois, à partir de 2021, et plus particulièrement en mai 2021, le dialogue entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée est tombé dans une impasse, où il est toujours à ce jour. Le processus de dénucléarisation marquait le pas et des variables supplémentaires ont été ajoutées à l'ensemble, entraînant une hausse des tensions et un recul de la détente.

En tant que voisine immédiate de la péninsule, la Chine n'a cessé de plaider activement pour la paix et la stabilité dans la péninsule, pour la dénucléarisation et pour l'approche consistant à chercher une solution par le dialogue et la concertation. Nous espérons que les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée s'efforceraient résolument d'entretenir le dialogue et l'engagement en vue de trouver une solution efficace pour aplanir leurs divergences. Tel n'a malheureusement pas été le cas. Des jours et des mois ont passé sans que les parties concernées prennent des mesures concrètes en réponse aux préoccupations légitimes de la République populaire démocratique de Corée, autres que le fait d'évoquer des « pourparlers sans conditions ».

À présent que la République populaire démocratique de Corée a annoncé un tir d'essai de missile balistique intercontinental, la Chine s'inquiète de la manière dont les choses évoluent. Dans les circonstances actuelles, nous appelons les parties concernées à garder leur calme, à faire preuve de retenue, à rester sur la voie du dialogue et de la concertation et à éviter de prendre des mesures susceptibles d'exacerber les tensions et d'aboutir à des erreurs d'appréciation.

Les parties directes au problème de la péninsule, à savoir les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée, doivent reprendre sans délai les pourparlers directs. Il convient que les États-Unis montrent leur bonne volonté, prennent des mesures pertinentes sur le plan pratique et s'efforcent davantage de stabiliser la situation, d'améliorer la confiance mutuelle et de relancer le dialogue.

Étant donné l'évolution de la situation dont nous sommes saisis, la communauté internationale doit agir avec prudence et raison sur la question de la péninsule

et jouer un rôle positif et constructif en faveur d'une solution politique.

Premièrement, nous devons faire tout notre possible pour maintenir la paix et la stabilité, qui doivent être chéries, dans la péninsule. Actuellement, tout n'est pas calme sur le front international. Aucune partie ne devrait prendre de mesure propre à entraîner une montée des tensions, et la péninsule ne peut pas se permettre le risque d'un changement radical, encore moins d'un renversement de la situation, qui aurait de terribles conséquences.

Ce qui s'impose maintenant, de façon urgente, c'est que les parties concernées cherchent activement un moyen politique de sortir de l'impasse, sur la base des ententes existantes et à la lumière des faits les plus récents. La Chine appelle les parties à faire primer l'intérêt supérieur de la paix et de la stabilité dans la péninsule, à parler et agir avec prudence, à privilégier le dialogue et la consultation, à adopter l'approche à deux volets sur le principe de la progression par phase, synchronisée, et à œuvrer inlassablement à dénucléariser la péninsule et à y bâtir un mécanisme de paix.

Deuxièmement, il faut répondre aux préoccupations légitimes de la République populaire démocratique de Corée. La question de la péninsule, pleine de hauts et de bas, reste sans règlement depuis des décennies. Ce n'est pas un hasard si la situation en est arrivée là où elle est aujourd'hui. Le cœur du problème tient au fait que les menaces de sécurité externes qui pèsent sur la République populaire démocratique de Corée persistent depuis des décennies, et que ses préoccupations de sécurité justifiées ne sont pas prises en compte depuis le début du processus. La République populaire démocratique de Corée a clairement indiqué ce qui suit :

« À la suite des sommets tenus entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, le camp américain, au lieu d'honorer sa promesse de cesser ses exercices militaires conjoints avec la République de Corée, a déployé ses armes nucléaires stratégiques dans les alentours de la péninsule coréenne, mettant gravement en péril la sécurité de la République populaire démocratique de Corée ».

Il serait bon que ces déclarations de la République populaire démocratique de Corée soient prises au sérieux par les parties concernées et que le Conseil étudie comment tenir compte des préoccupations de

sécurité légitimes du pays, conformément au principe de sécurité indivisible.

Troisièmement, les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée doivent reprendre les pourparlers directs dès que possible. Les faits ont montré à maintes reprises que faire passer le dialogue et la diplomatie au premier plan était la seule manière d'éviter une crise. Il n'est dans l'intérêt de personne de laisser la situation s'engager sur une pente glissante.

À compter de 2018, il y a eu un virage positif majeur dans la situation de la péninsule. Malheureusement, tout un éventail de mesures prises par la République populaire démocratique de Corée n'ont pas été payées de retour comme il convenait. Cette attitude n'est pas conforme au principe de « mesure contre mesure » qui fait partie de leur consensus. Elle révèle également la véritable nature des propositions de dialogue – rien de plus que des rengaines qui sonnent creux. La direction que prendront les choses à l'avenir dépend dans une large mesure de ce que les États-Unis feront. Vont-ils proposer des actions concrètes qui peuvent réellement régler les problèmes ? Ou vont-ils continuer à utiliser la question de la péninsule comme monnaie d'échange dans le cadre de leur stratégie géopolitique ?

Les États-Unis ne doivent pas continuer à balayer d'un revers de main les demandes légitimes de la République populaire démocratique de Corée. Ils doivent formuler une proposition intéressante permettant d'ouvrir la voie à une reprise du dialogue dans les meilleurs délais.

Quatrièmement, les résolutions du Conseil de sécurité sur la République populaire démocratique de Corée doivent impérativement être interprétées et mises en œuvre de manière exhaustive. Ces résolutions doivent être appliquées de manière globale, complète et précise. La promotion d'un règlement politique et l'allègement des sanctions au moment opportun constituent également un aspect important de ces résolutions. Le fait que la question de la péninsule est dans l'impasse est imputable, dans une certaine mesure, au fait que certaines dispositions contenues dans ces résolutions ne sont pas effectivement mises en œuvre. Les parties concernées doivent prendre cette question au sérieux et adopter des mesures concrètes au lieu d'insister de manière déséquilibrée sur les dispositions relatives aux sanctions.

Le Conseil doit jouer un rôle constructif en ce qui concerne la question de la péninsule. Il ne doit pas insister



sur la nécessité d'imposer des sanctions et d'exercer des pressions aux dépens d'autres considérations. Le projet de résolution déposé conjointement par la Chine et la Russie sur la République populaire démocratique de Corée n'a qu'un seul objectif, celui d'améliorer la situation humanitaire et les moyens de subsistance en République populaire démocratique de Corée et de créer un climat propice à un renforcement de la confiance entre les parties en vue d'un dialogue, donnant ainsi une impulsion au règlement politique de la question de la péninsule. Ce projet est toujours sur la table. Nous encourageons toutes les parties à l'examiner de manière favorable et à l'appuyer.

Il est dans l'intérêt commun de tous les pays de préserver le régime international de non-prolifération nucléaire. En cette heure cruciale et alors que la question nucléaire dans la péninsule coréenne persiste, certains pays, faisant fi des préoccupations de la communauté internationale, se sont entêtés à poursuivre leur coopération en matière de sous-marins nucléaires, ce qui pose un risque sérieux de prolifération nucléaire. Cela va à l'encontre des buts et objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nuit à la paix et à la stabilité régionales et compromet le régime international de non-prolifération nucléaire.

La Chine exhorte les pays concernés à s'acquitter fidèlement de leurs obligations en matière de non-prolifération et à jouer un rôle constructif dans la promotion du règlement des questions de non-prolifération sensibles, ainsi que dans le maintien de la paix et de la stabilité régionales.

**M. de la Fuente Ramírez** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo.

Je tiens tout d'abord à exprimer notre préoccupation quant à la nécessité pour le Conseil de sécurité de se réunir à nouveau, même s'il s'agit d'une séance publique cette fois, en réponse à un nouveau tir de missile balistique effectué hier, le 24 mars, par la République populaire démocratique de Corée. Il s'agit d'une nouvelle provocation, quoique qualitativement différente puisqu'il s'agit d'un missile intercontinental dont la portée est plus longue que celle des précédents tirs.

Le Mexique condamne avec force les tirs de missiles effectués en violation des décisions du Conseil de sécurité. De tels agissements, loin de contribuer à une éventuelle solution diplomatique, ne

font qu'accroître la méfiance et fragiliser la sécurité régionale. Les conséquences de ce tir pour la paix et la sécurité internationales ne peuvent être considérées de manière isolée. Nous nous déclarons préoccupés par ce mode d'action qui indique que la République populaire démocratique de Corée continue de poursuivre ses objectifs militaires et de développer ses capacités technologiques à des fins militaires.

Il est clair que les sanctions imposées par le Conseil pour freiner le programme nucléaire et balistique de la République populaire démocratique de Corée ne fonctionnent pas, comme le confirment malheureusement les rapports du Groupe d'experts. L'Agence internationale de l'énergie atomique a également fait état de la reprise de l'activité nucléaire et de l'inquiétude qui en résulte pour la communauté internationale.

Le Conseil de sécurité a le devoir de faire appliquer ses décisions et de bloquer toutes les voies d'acquisition et de prolifération de la technologie nucléaire et balistique. Par conséquent, je réaffirme l'attachement de mon pays à la pleine mise en œuvre du régime de sanctions, mais j'appelle également tous les États à appliquer plus strictement les résolutions pertinentes et à adhérer aux mécanismes mis en place.

Nous appelons à la plus grande retenue et insistons sur la nécessité d'engager un dialogue avec la République populaire démocratique de Corée menant à la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne. Les acteurs ayant une influence, y compris les membres du Conseil, ne doivent ménager aucun effort pour qu'un tel dialogue puisse s'engager. Nous pensons qu'en plus des contacts bilatéraux, il serait opportun de réfléchir à des formats multilatéraux associant tous les acteurs régionaux concernés.

Je conclus en citant l'ancien Secrétaire général Ban Ki-moon, qui a dit qu'il n'y avait pas de bonnes mains pour les mauvaises armes. J'en profite pour appeler une nouvelle fois les États dotés de l'arme nucléaire à respecter strictement les engagements qu'ils ont pris en matière de désarmement, en vue de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

**M. Agyeman** (Ghana) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente séance publique. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, de son exposé au Conseil, et je salue la participation des

représentants du Japon et de la République de Corée à la présente séance.

Nous nous réunissons aujourd'hui dans un sombre contexte d'escalade des tensions dans la péninsule coréenne et dans l'ensemble de la région de l'Asie du Nord-Est. Ces tensions ont été provoquées non seulement par le tir du missile balistique intercontinental Hwasong-17, effectué hier par la République populaire démocratique de Corée, mais aussi par les 11 précédents tirs de missile balistique qu'elle a effectués rien que cette année.

Le fait que le Conseil a accepté d'organiser une séance publique après s'être réuni six fois en consultations depuis le début de l'année démontre la grave préoccupation de la communauté internationale quant à cette situation.

Ce tir de missile signe la fin du moratoire que s'était imposé la République populaire démocratique de Corée sur les essais de missiles balistiques intercontinentaux et est le premier essai à longue portée de ce genre depuis 2017. Les conséquences de ce fait nouveau pour la paix et la sécurité internationales, y compris pour les voisins immédiats de la République populaire démocratique de Corée, sont graves, et nous devons tous en être conscients. Le fait que le tir a été effectué sans tenir compte de la sécurité aérienne ou maritime est tout aussi inquiétant.

C'est pourquoi le Ghana est gravement préoccupé par ce tir, qui constitue une violation flagrante des obligations internationales de la République populaire démocratique de Corée, telles qu'exprimées dans de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. L'intention que l'on prête à la République populaire démocratique de Corée, à savoir mettre au point une force de dissuasion nucléaire en vue d'une confrontation durable avec un autre État Membre, est contraire aux obligations qui lui incombent en vertu du régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui enjoignent à tous les États Membres d'être pacifiques.

Les agissements de la République populaire démocratique de Corée accroissent les tensions dans la péninsule coréenne à l'heure où la communauté internationale s'efforce de trouver la voie du dialogue et de la diplomatie pour faire face à l'évolution inquiétante de la situation en Ukraine et à ses conséquences.

À cet égard, nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de

s'abstenir de procéder à de nouveaux essais de missile et de prendre d'urgence les mesures qui s'imposent pour apaiser les tensions dans la région. Par ailleurs, nous appelons une nouvelle fois la République populaire démocratique de Corée à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le monde ne peut pas se permettre d'être secoué par des crises multiples en ce moment, alors que nous sommes toujours confrontés à de nombreux morts dans les deux camps opposés en Ukraine, au déplacement de plus de 10 millions de personnes en provenance de ce pays et aux chocs de l'insécurité alimentaire et énergétique qui se font sentir dans plusieurs parties du monde, avec l'augmentation du coût de la vie qui y est associée.

Par conséquent, le Ghana appelle une nouvelle fois à la reprise d'un dialogue constructif et crédible entre les parties concernées et la République populaire démocratique de Corée pour trouver une solution durable, globale et pacifique aux problèmes de la péninsule coréenne, d'une manière qui tienne compte des préoccupations en matière de sécurité régionale et mondiale ainsi que des préoccupations des parties.

À cet égard, nous encourageons les États-Unis à maintenir leur offre de dialogue avec la République populaire démocratique de Corée sans conditions préalables, et nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à accepter cette offre de bonne foi, dans l'intérêt de la paix.

Il est intéressant de noter qu'alors que les tensions dans la péninsule coréenne sont élevées, la situation humanitaire en République populaire démocratique de Corée reste catastrophique. Le Ghana félicite le Conseil et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) pour l'approche dynamique qu'ils ont adoptée afin de faire face à la situation humanitaire en République populaire démocratique de Corée, dans le cadre des exemptions prévues par le régime de sanctions en vigueur, et nous invitons la République populaire démocratique de Corée à simplifier ses procédures internes afin que les fournitures médicales et autres fournitures humanitaires dont le besoin se fait cruellement sentir puissent parvenir à la population du pays. Nous demandons aussi instamment à la République populaire démocratique de Corée de permettre aux organismes humanitaires des Nations Unies de revenir dans le pays. Nous appuyons les efforts déployés par le système des Nations Unies pour rétablir le système bancaire en République populaire démocratique de Corée.

Nous espérons que le Conseil et les autres parties concernées pourront agir de manière à préserver la paix tout en veillant à répondre aux besoins humanitaires des habitants de la République populaire démocratique de Corée.

**M. Kiboïno** (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo de son exposé et je me félicite de la participation de la République de Corée et du Japon à la présente séance.

Le Kenya est gravement préoccupé par le dernier tir d'essai de missile balistique intercontinental effectué par la République populaire démocratique de Corée, en violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ce tir, le treizième effectué depuis le début de l'année, est un signe indéniable de la détérioration de la situation dans la péninsule coréenne. En effet, les perspectives d'une reprise des essais nucléaires augmentent malheureusement de jour en jour. De plus, ces tirs effectués sans aucune notification préalable aux organismes de réglementation compétents pour les affaires maritimes et en matière d'aviation constituent une menace grave pour la sécurité maritime et aérienne.

Ces actes de provocation successifs entraînent la région dans une course aux armements, ce qui déstabilise la région et a de graves répercussions pour la paix et la sécurité internationales. Étant donné la situation actuelle en matière de sécurité qui pose déjà de graves problèmes socioéconomiques et de sécurité, notamment dans les pays en développement, la communauté internationale ne peut pas se permettre une autre crise. Malheureusement, cette accélération de la course aux armements détourne aussi des ressources qui devraient être consacrées à la protection sociale et au développement, dont le peuple de la République populaire démocratique de Corée a tant besoin.

Le Kenya appelle la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir de procéder à d'autres tirs d'essai et à respecter à nouveau le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous réaffirmons que la seule voie acceptable pour la communauté internationale est celle d'un dialogue franc, sans condition préalable, qui tient compte d'éventuelles menaces qui pèsent sur toutes les parties dans la région et de leurs intérêts. À cet égard, le Kenya exhorte la communauté internationale à contribuer à la relance des efforts diplomatiques afin de trouver une solution

durable à la menace qui pèse sur la péninsule coréenne, dans l'intérêt de la sécurité internationale.

À la lumière de ces faits nouveaux, nous appelons toutes les parties concernées à avoir une pensée pour la détresse humanitaire d'environ 11 millions de citoyens de la République populaire démocratique de Corée qui ont besoin d'aide. Les deux parties ont la responsabilité de faire en sorte que les mesures qu'elles prennent n'exacerbent pas les souffrances de la population. Toutefois, c'est à la République populaire démocratique de Corée de donner la preuve de son engagement à cet égard en renonçant à son programme de missiles balistiques.

**M<sup>me</sup> Koumby Missambo** (Gabon) : Je remercie M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo pour son exposé.

La Corée du Nord a procédé hier, le 24 mars, à un nouveau lancement de projectile non-identifié. Il s'agit du treizième lancement depuis le début de l'année, qui démontre qu'il y a non seulement une accélération du rythme, mais encore une montée en puissance dans le type de projectile lancés. Ce nouveau développement constitue une mise à exécution des menaces de la Corée du Nord de revenir sur ses engagements relatifs au moratoire sur les essais de longue portée. Ceci est de nature à remettre en cause les mesures de confiance convenues par les parties aux négociations initiées en 2017.

Le Gabon condamne ces tirs de missiles ainsi que l'utilisation d'armes ou de matériel militaire pouvant frapper sans discrimination. Je réitère l'attachement de mon pays aux conventions internationales relatives au désarmement nucléaire et à la non-prolifération, et en particulier au Traité sur la non-prolifération, au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi qu'au respect des résolutions du Conseil visant la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

Mon pays est très préoccupé par la détérioration exponentielle du climat sécuritaire international qui, compte tenu du contexte actuel, laisse présager une course aux armes, notamment aux armes non conventionnelles. Nous sommes d'autant plus confortés dans notre conviction que les armes, qui sont fabriquées pour être utilisées dans des conflits, ne sont pas des instruments de paix et de sécurité et qu'en l'espèce, elles ne peuvent pas être assez dissuasives pour contribuer à la paix et à la sécurité mondiales, bien au contraire.

Il y a urgence à tirer les enseignements de l'incapacité des sanctions à constituer une réponse

adéquate et efficace face, d'une part, au péril potentiel que font courir les lancements de missiles dans cette zone très peuplée, et d'autre part, face à l'extrême détresse des populations en République populaire démocratique de Corée.

Mon pays appelle les différentes parties à la reprise du dialogue sur le nucléaire nord-coréen et à privilégier la solution politique et diplomatique dans la résolution de la crise dans la péninsule coréenne. C'est pour nous la seule alternative crédible pour donner une perspective de développement et de paix à l'ensemble de la région.

**M<sup>me</sup> Evstigneeva** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M<sup>me</sup> DiCarlo de son exposé.

La Russie s'oppose à toute activité militaire qui met en péril la sécurité de la péninsule coréenne et des États d'Asie du Nord-Est. Nous déplorons les événements récents dans la région. Nous sommes convaincus que la recherche de solutions politiques diplomatiques mutuellement acceptables est le seul moyen de régler pacifiquement les problèmes de la péninsule coréenne et de mettre en place des mécanismes de sécurité stables en Asie du Nord-Est. Cela doit être notre principal objectif, qui, une fois atteint, permettra de stabiliser la situation dans la région.

Nous constatons avec regret qu'au cours des quatre dernières années, le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de réagir au démantèlement par la République populaire démocratique de Corée de son site d'essais nucléaires, ainsi qu'à son respect du moratoire sur les essais nucléaires et les tirs de missiles balistiques intercontinentaux. Dans chacune de ses résolutions sur la République populaire démocratique de Corée depuis 2006, le Conseil a exprimé sa volonté de réexaminer ses sanctions en fonction du degré de conformité de Pyongyang aux dispositions des documents pertinents.

Malheureusement, à ce jour, le Conseil de sécurité n'a fait que durcir ces sanctions, faisant fi des signes positifs envoyés par la Corée du Nord. Par conséquent, la situation actuelle est en grande partie le résultat de la myopie de certains collègues ici présents, qui ne sont pas prêts à dépasser le paradigme des sanctions, qui, depuis de nombreuses années, n'a pas permis de garantir la sécurité dans la région. Nous ne voyons aucune autre initiative viable de leur part.

Nous pensons que la poursuite du renforcement des sanctions imposées à la République populaire démocratique de Corée va au-delà des mesures

visant à bloquer les sources de financement des programmes nucléaires et de missiles interdits et exposerait la population de Corée du Nord à des chocs socioéconomiques et humanitaires inacceptables.

Nous rappelons à nos collègues américains que les négociations sont une voie à double sens. Il est inutile d'attendre de Pyongyang qu'il procède à un désarmement sans condition, sous la menace d'une spirale de sanctions, alors qu'il ne reçoit que comme garanties des promesses vides de sens. La formation de nouvelles alliances militaires dans la région, à l'instar du pacte de sécurité trilatéral conclu entre l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis, suscite de sérieux doutes quant aux bonnes intentions de ces pays, notamment du point de vue de Pyongyang. De telles alliances ne sont pas propices au dialogue.

Nous avons souligné à maintes reprises la nécessité de créer des espaces de sécurité intégrée et indivisible. Si on ne répond pas pleinement aux préoccupations légitimes de tous les États de la région en matière de sécurité, on ne pourra pas obtenir des résultats viables.

Les institutions et les mécanismes de l'ONU et du Conseil de sécurité doivent être utilisés pour appuyer les processus de règlement et le dialogue intercoréen et non pour y faire obstacle. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons parler du règlement efficace des problèmes qui se sont accumulés dans la région, y compris la question nucléaire, par le dialogue et des accords mutuellement acceptables. Les sanctions et les pressions ne contribueront pas à atteindre cet objectif.

Les sanctions dites secondaires imposées par Washington et ses alliés à la République populaire démocratique de Corée et à d'autres États, qui viennent s'ajouter aux sanctions du Conseil de sécurité et qui ont été adoptées sans son aval, suscitent encore plus de ressentiment. Non seulement les restrictions unilatérales portent atteinte à la souveraineté et aux intérêts juridiques des États Membres et vont à l'encontre des normes et des règles du commerce international, mais elles sapent également l'intégrité des sanctions imposées par le Conseil de sécurité.

Les tentatives visant à légitimer ces restrictions par l'autorité du Conseil de sécurité ou de son Comité créé par la résolution 1718 (2006) sont inacceptables. À cet égard, nous appelons toutes les parties à faire preuve de retenue et à réaffirmer leur volonté de reprendre le dialogue conformément aux accords déjà conclus et aux engagements pris.



Un projet de résolution politique et humanitaire sino-russe est toujours sur la table. Il pourrait encourager les parties à intensifier leurs efforts de négociation. Nous tenons à signaler que l'absence de progrès sur le volet politique, dont un aspect pourrait être ce projet de résolution que je viens de mentionner, risque d'exacerber davantage les tensions dans la péninsule coréenne, ce que nous avons malheureusement constaté ces derniers mois.

**M. Costa Filho** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais une fois encore remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé devant le Conseil sur ce dossier.

Le Brésil condamne fermement le tir de missile balistique intercontinental effectué par la République populaire démocratique de Corée. Il s'agit d'une violation flagrante de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité et d'une violation manifeste du moratoire sur les tirs de missiles balistiques intercontinentaux décrété par la République populaire démocratique de Corée elle-même. En janvier, la République populaire démocratique de Corée a battu le record du plus grand nombre de tirs effectués en un seul mois. Il semble qu'elle ait aujourd'hui battu un nouveau record inquiétant, puisqu'il s'agit du missile à plus longue portée jamais tiré par Pyongyang.

L'escalade est évidente. Il y a eu d'abord plusieurs tirs de missiles balistiques à courte portée, puis des dispositifs à portée intermédiaire. Il y a quelques semaines, nous avons assisté à de prétendus lancements de satellites de reconnaissance, qui étaient en fait des répétitions pour le tir d'hier. En outre, il incombe au Conseil d'éviter tout risque d'essais nucléaires qui constitueraient des violations de ses résolutions et des traités internationaux. La question devient d'autant plus pressante à l'heure où différents pays soulignent le rôle important des armes nucléaires dans leurs doctrines de défense et leurs stratégies de dissuasion.

Le Conseil de sécurité doit œuvrer sans relâche et en toute transparence afin d'ouvrir la voie à l'apaisement des tensions et à une solution durable. Il est de notre responsabilité commune de prévenir toute nouvelle escalade. Le Conseil doit prendre les devants et agir dans le sens du dialogue et de négociations efficaces.

Nous appelons les principaux acteurs au sein de la région à redoubler d'efforts pour dialoguer avec Pyongyang en vue de ramener la République populaire démocratique de Corée à la table des négociations. Le Conseil doit être prêt à appuyer cette option. Dans le

même ordre d'idées, nous ne pouvons pas accepter l'inaction sur la question du programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée. Nous devons nous efforcer de mettre en place un cadre de dialogue pour faire avancer la dénucléarisation de la péninsule coréenne de manière transparente, vérifiable et irréversible.

Nous saisissons cette occasion pour demander une nouvelle fois à la République populaire démocratique de Corée de revoir son statut nucléaire, d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et d'adhérer sans délai au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

**La Présidente** (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des Émirats arabes unis.

Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, de son précieux exposé.

La République populaire démocratique de Corée a continué de donner la preuve de son mépris pour le droit international en reprenant ses essais de missiles en septembre. Elle a lancé 13 missiles balistiques rien que depuis le début de l'année, dont le récent essai d'un missile balistique intercontinental. En conséquence, les Émirats arabes unis condamnent avec la plus grande fermeté ces essais de missiles, qui constituent une violation flagrante du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous souscrivons également à la déclaration publiée hier par le Secrétaire général concernant la récente escalade de la part de la République populaire démocratique de Corée.

Tout en exprimant notre vive préoccupation face à la poursuite de l'escalade par la République populaire démocratique de Corée, en l'absence de mesures dissuasives de la part du Conseil de sécurité en réponse à ces violations, nous soulignons l'importance de l'unité du Conseil face à cette dangereuse escalade qui, nous le répétons, porte atteinte à la sécurité régionale dans la péninsule coréenne et a des conséquences négatives sur la sécurité et la stabilité internationales.

En ce moment critique, mon pays réaffirme l'importance de rechercher des solutions pacifiques et de donner la priorité au dialogue et aux efforts diplomatiques afin d'éviter une nouvelle escalade. À cet égard, nous saluons les efforts diplomatiques déployés pour relancer le dialogue et nous demandons instamment

à la République populaire démocratique de Corée de répondre favorablement à ces efforts et de revenir à la table de négociation sans conditions préalables. Nous soulignons également qu'il est indispensable, à ce stade très délicat, que les principales parties trouvent un terrain d'entente afin de définir un cadre acceptable pour aller de l'avant.

Alors que les décideurs en République populaire démocratique de Corée continuent de consacrer les ressources limitées de leur pays au développement de capacités nucléaires et de missiles, la population du pays continue de vivre une situation humanitaire difficile, causée en grande partie par les politiques nationales. Par conséquent, nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de soulager les souffrances humaines croissantes de son peuple en répondant à ses besoins essentiels et en coopérant avec l'ONU pour permettre à son personnel humanitaire de retourner dans le pays et d'y mener ses activités.

Enfin, mon pays insiste sur le fait que le respect et la pleine application des résolutions du Conseil de sécurité par tous les États Membres restent un pilier essentiel du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour leur part, les Émirats arabes unis affirment qu'ils continueront de coopérer avec les membres du Conseil de sécurité pour faire face aux menaces de prolifération régionales et internationales. Les Émirats arabes unis comprennent également les préoccupations liées au développement et à la prolifération de missiles balistiques et à la façon dont ils compromettent la sécurité régionale. Le Conseil doit être en mesure de répondre à ces préoccupations.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

La représentante des États-Unis d'Amérique a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

**M<sup>me</sup> Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Certains de nos collègues essaient de présenter ce problème comme un problème entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée. C'est une menace qui nous concerne tous et il est de notre responsabilité collective d'y répondre.

En ce qui concerne l'impact humanitaire des sanctions, les experts nous ont dit à plusieurs reprises que le principal obstacle à l'acheminement d'une aide humanitaire en République populaire démocratique de Corée est la fermeture des frontières imposée par le pays

lui-même, et non les sanctions internationales, comme certains de nos collègues l'ont prétendu.

Les États-Unis restent déterminés à remédier à la situation humanitaire en République populaire démocratique de Corée, et c'est pourquoi nous avons proposé de discuter de ces questions directement avec la République populaire démocratique de Corée. Cependant, nous n'avons reçu aucune réponse à ce jour. Nous avons également continué d'appuyer le traitement accéléré par le Comité créé par la résolution 1718 (2006) des demandes de dérogation aux sanctions pour les organisations d'aide et c'est la raison pour laquelle nous collaborons étroitement avec le Secrétariat pour mettre en place un circuit bancaire fiable.

Nous appelons la République populaire démocratique de Corée à s'engager en faveur du bien-être de son propre peuple en respectant les droits humains, en cessant de financer ses programmes illégaux d'armes de destruction massive et de missiles balistiques et en donnant la priorité aux besoins de ses citoyens vulnérables.

Le projet de résolution que la Chine et la Russie ont proposé se fonde sur leur évaluation qui consiste à dire que la République populaire démocratique de Corée fait preuve de bonne volonté avec un moratoire – d'après l'interprétation de la République populaire de Chine et de la Russie – sur les missiles balistiques à portée intermédiaire, les missiles balistiques intercontinentaux et les essais nucléaires. En plus de son tir du 30 janvier, la République populaire démocratique de Corée a maintenant ignoré par trois fois son propre moratoire sur les essais de missiles balistiques intercontinentaux, avec les tirs du 27 février, du 5 mars et du 24 mars. Au vu de ces provocations qui se multiplient et du retour aux essais de systèmes à longue portée, le prétendu élan justifiant le projet de résolution ne tient plus. Nous devons rapidement durcir à nouveau le régime de sanctions mis en place en vertu de la résolution 1718 (2006), et non envisager un allègement des sanctions.

Enfin, s'agissant du nouveau partenariat de sécurité trilatéral amélioré entre les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie, connu sous le nom d'AUKUS, et bien que je ne veuille pas m'écarter de la question grave qui nous occupe, je souhaite corriger les affirmations erronées à son sujet. L'initiative AUKUS consiste à fournir à l'Australie des sous-marins à propulsion nucléaire équipés d'armements classiques. Il n'est pas question de sous-marins transportant des armes nucléaires. Le Traité sur la non-prolifération des armes

nucléaires (TNP) n'interdit pas la propulsion nucléaire navale, et l'Australie ne cherche pas ni ne cherchera à faire l'acquisition d'armes nucléaires, conformément à ses obligations découlant du TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. Nous prenons très au sérieux nos engagements relatifs au TNP, ce qui sous-tend aussi notre fort appui à la dénucléarisation complète de la péninsule coréenne.

**La Présidente** (*parle en arabe*) : La représentante du Royaume-Uni a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

**Dame Barbara Woodward** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Comme nous l'avons dit, les programmes nucléaire et de missiles balistiques illégaux de la Corée du Nord vont à l'encontre de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. La coopération trilatérale entre l'Australie, les États-Unis et le Royaume-Uni sera pleinement compatible avec les obligations de non-prolifération respectives des trois parties et conduite de manière à préserver l'intégrité du régime de non-prolifération. Nous demeurons pleinement attachés à la paix, à la stabilité et à la prospérité dans la région indo-pacifique et dans le monde.

**La Présidente** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

**M. Cho Hyun** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Présidente d'avoir convoqué la séance d'urgence du Conseil de sécurité de ce jour. J'apprécie vivement cette occasion de participer aux discussions du Conseil sur le tir de missile balistique intercontinental effectué par la République populaire démocratique de Corée le 24 mars. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo de son exposé.

La République de Corée condamne dans les termes les plus forts le tir de missile balistique intercontinental auquel la République populaire démocratique de Corée a procédé et qui constitue une violation flagrante de multiples résolutions du Conseil de sécurité. Cela fait peser une grave menace sur la péninsule coréenne, la région et la communauté internationale, de même que sur le régime mondial de non-prolifération. Ce tir signifie que la République populaire démocratique de Corée est revenue sur son propre engagement à respecter le moratoire sur les essais de missiles balistiques intercontinentaux qu'elle avait annoncé en avril 2018. Nous nous félicitons de la déclaration forte que le

Secrétaire général a faite hier et espérons vivement une réaction ferme et unie du Conseil de sécurité. Ma délégation exprime aussi son appui à l'initiative des États-Unis en faveur d'un nouveau projet de résolution en réponse au tir de missile balistique intercontinental de la République populaire démocratique de Corée et appelle les autres membres du Conseil à se joindre à cet effort.

Malgré les appels répétés de la communauté internationale à la désescalade et au dialogue, la République populaire démocratique de Corée a poursuivi ses provocations, ces deux derniers mois, comme en témoignent ses innombrables tirs de missile balistique. Les informations indiquant que la République populaire démocratique de Corée s'emploie à remettre en service son site d'essais nucléaires et continue ses activités liées au nucléaire sont profondément préoccupantes. Il faut que cela cesse immédiatement.

Ces dernières années, mon gouvernement n'a épargné aucun effort pour relancer le dialogue avec la République populaire démocratique de Corée dans le but d'essayer de progresser sur la voie d'une dénucléarisation complète et d'une paix durable dans la péninsule coréenne. Nous avons proposé de tenir un dialogue au moment, à l'endroit et selon le format qui auraient la préférence la République populaire démocratique de Corée. Mon gouvernement a également fait savoir qu'il était prêt à aider la République populaire démocratique de Corée à faire face à la pandémie mondiale. Malheureusement, tous ces efforts sincères se sont jusqu'à présent heurtés non seulement à un silence froid, mais aussi à des provocations continues. Je vais être clair. Personne n'a d'intention hostile à l'égard de Pyongyang, et il n'y a aucune raison d'en avoir.

Nous exhortons vivement la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir de nouvelles provocations, à remplir ses obligations en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à engager un dialogue authentique avec la République de Corée et les États-Unis en vue de dénucléariser la péninsule coréenne et d'y instaurer une paix durable. Nous demandons également à tous les États Membres de l'ONU d'appliquer intégralement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de maintenir leur appui à une solution pacifique et diplomatique pour la péninsule coréenne.

Mon gouvernement est convaincu que le dialogue et la coopération sont la seule manière possible d'avancer, quels que soient les obstacles que nous devons

surmonter. Notre détermination à améliorer les relations intercoréennes reste inchangée. La porte du dialogue reste ouverte.

Nous appelons instamment la République populaire démocratique de Corée à choisir la voie du dialogue et de la coopération plutôt que celle de la confrontation et de l'escalade. La République de Corée, comme la communauté internationale, est prête à travailler de façon constructive avec la République populaire démocratique de Corée afin de nous assurer à tous un avenir meilleur, si la République populaire démocratique de Corée le souhaite également.

**La Présidente** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

**M. Ishikane** (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie moi aussi M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo de son exposé.

Hier, la Corée du Nord a tiré un missile balistique de la classe des missiles balistiques intercontinentaux, qui a volé sur une distance estimée à 1 100 kilomètres, avec un sommet de la trajectoire estimé à 6 000 kilomètres, soit la plus longue portée à ce jour pour un missile nord-coréen. Ce missile a fini sa course dans les eaux de la zone économique exclusive du Japon, à seulement 150 kilomètres du sol japonais.

Le Japon condamne fermement cet acte dangereux et déstabilisateur. Il a mis en danger les navires dans notre zone économique exclusive et exposé les avions dans l'espace environnant à d'immenses risques. Il fait peser une menace grave et imminente sur la sécurité du Japon. Il s'agit d'une violation flagrante de plus des multiples résolutions adoptées à l'unanimité par le Conseil de sécurité. Il accroît les risques de prolifération partout dans le monde et menace la paix et la sécurité internationales.

Nous sommes face à une escalade claire. Il faut que le Conseil agisse concrètement et immédiatement. Je voudrais souligner trois éléments.

Tout d'abord, ce dernier événement est le premier véritable tir de missile balistique intercontinental effectué depuis novembre 2017. Le Japon siègeait au Conseil de sécurité en tant que membre élu, à l'époque, et nous rappelons que ce tir avait conduit à l'adoption de la résolution 2397 (2017). Cette résolution prévoit que, si la République populaire démocratique de Corée procède à un tir de système de missiles balistiques capable

d'atteindre des portées intercontinentales, le Conseil prendra les mesures voulues pour restreindre davantage l'exportation de pétrole vers le pays. J'exhorte le Conseil à y donner suite et à faire ce qu'il a déjà convenu de faire. À cet égard, je salue l'initiative de présenter un nouveau projet de résolution.

Deuxièmement, les tirs de missiles récurrents de la Corée du Nord ne sauraient être considérés au cas par cas. Ils font partie intégrante des programmes nucléaires et de missiles redynamisés du pays. La Corée du Nord a déclaré publiquement qu'elle entendait acquérir diverses armes, notamment des armes nucléaires tactiques. Ces violations délibérées et répétées des résolutions du Conseil résultent en partie du silence fâcheux que le Conseil observe depuis longtemps. Il faut désormais qu'il prenne fin.

Troisièmement, cela survient alors que le monde s'emploie à grand-peine à rétablir la paix en Ukraine et à sauver la vie de nombreux civils innocents. Nous ne devons pas laisser la Corée du Nord profiter de la situation pour continuer de développer ses capacités prohibées.

À maintes reprises, le Conseil a clairement indiqué qu'il fallait parvenir au démantèlement de toutes les armes de destruction massive et de tous les missiles balistiques, toutes portées confondues, de la Corée du Nord, de manière complète, vérifiable et irréversible, conformément à ses résolutions pertinentes. Ces résolutions portent non seulement sur ce que la Corée du Nord doit faire, mais aussi sur ce que nous, les autres États Membres, sommes tenus de faire. Le Japon engage vivement tous les États Membres à appliquer intégralement les résolutions du Conseil de sécurité sur la question. L'heure n'est pas à l'assouplissement des sanctions.

Pour terminer, le Japon compte que le Conseil s'acquittera de sa responsabilité en agissant rapidement et dans l'unité. Le Japon entend continuer d'œuvrer en étroite collaboration avec les membres du Conseil et tous les autres États Membres pour parvenir à une solution globale des problèmes relatifs à la Corée du Nord.

**La Présidente** (*parle en arabe*) : Il n'y a pas d'autre oratrice ou orateur inscrit sur la liste. Je vais maintenant lever la séance afin que le Conseil puisse poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations à huis clos.

*La séance est levée à 16 h 45.*